

Faire développement autrement : l'économie sociale et solidaire au service des territoires

FRANÇOISE BERNON [Avec le témoignage d'ANA LARRÈGLE]

*Françoise Bernon
est déléguée générale
du Labo de l'économie sociale
et solidaire.*

DANS un contexte de crises économiques à répétition, Claude Alphandéry et les représentants principaux de l'économie sociale et solidaire (Ess) ont rappelé qu'il était urgent de sortir d'un modèle dominé par le pouvoir financier pour donner toute sa place à l'Ess. C'est ainsi qu'entre 2009 et 2010, une centaine d'acteurs de l'Ess se sont réunis pour préparer des propositions concrètes. Ces échanges ont donné lieu, après un an et demi de travail, à la rédaction du document *Pour une autre économie, 60 propositions pour changer de cap*¹. C'est au même moment que le Labo de l'Ess a été créé². Il est donc un *think tank*, un lieu d'échange, de réflexion et d'action qui s'appuie sur l'ensemble des travaux et des initiatives développés par les acteurs de l'Ess. Ses travaux sont confortés

Face aux difficultés économiques actuelles et à la montée continue du chômage, notamment dans les quartiers de la politique de la ville, l'économie sociale et solidaire (Ess), forte de ses associations, entreprises d'insertion ou coopératives, apparaît comme une alternative. Mais l'Ess est encore considérée comme une politique sociale évoluée et non comme une politique économique.

En quoi l'Ess est-elle adaptée aux compétences et aux besoins des quartiers? Comment peut-elle favoriser les initiatives locales de développement économique urbain? Quels sont les leviers de l'action publique locale pour valoriser ce secteur créateur d'emplois? Comment accompagner la structuration des acteurs de l'Ess pour un développement à la fois ambitieux et proche des besoins du territoire?

par des chercheurs et des universitaires, mais toujours sur la base d'initiatives du terrain. C'est ce que l'on appelle une démarche *bottom-up*, ascendante.

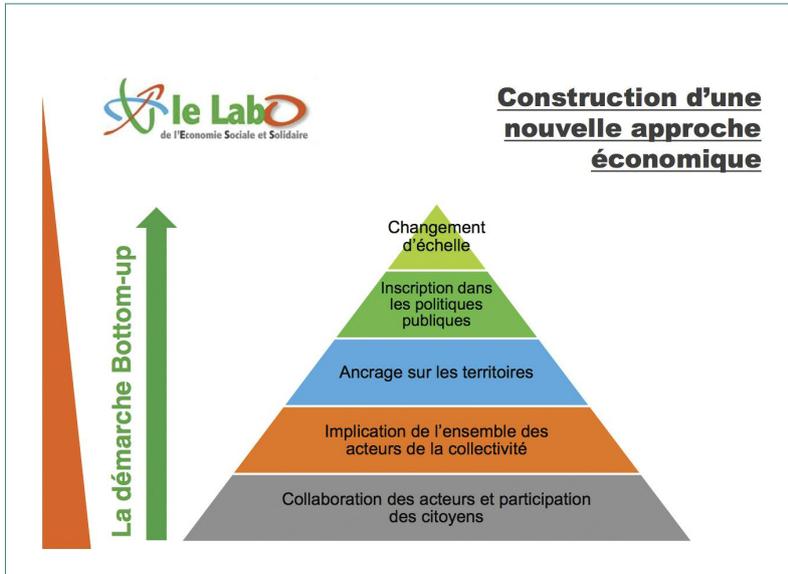


De cette expérience autour de la rédaction du document, qui a permis aux différents acteurs de se rencontrer, sont nés les États généraux de l'Ess (17, 18 et 19 juin 2011) et l'écriture de « Cahiers d'espérances ».

S'inspirant des cahiers de doléances utilisés à l'époque de la Révolution française pour

¹ *Alternatives économiques*, hors série, poche n° 46 bis, novembre 2010.

² www.lelabo-ess.org



recueillir les plaintes et vœux des citoyens, le Labo de l'Ess a lancé les Cahiers d'espérances pour valoriser les différentes

actions menées sur le territoire. Il s'agissait de faire la preuve que les acteurs de l'Ess n'étaient pas des utopistes, d'attester du tra-

vail réalisé depuis des dizaines d'années et de présenter de nouvelles formes d'initiatives socio-économiques inscrites sur les territoires. Une synthèse rédigée à partir de quatre cents Cahiers d'espérances a débouché sur quatre-vingt-dix-sept propositions principales et quatre axes de réflexion (organiser, développer, financer, coopérer) qui sont aujourd'hui les axes de travail du Labo de l'Ess.

Changer d'échelle ne signifie pas augmenter la part de l'Ess dans le produit intérieur brut (Pib), qui est aujourd'hui de 10 %, mais accroître son degré d'influence sur les approches économiques, sur la façon de construire les politiques territoriales.

LES AXES DE TRAVAIL DU LABO DE L'ESS

QUATRE axes de travail structurants pour l'économie sociale et solidaires ont été privilégiés :

- **Les pôles territoriaux de coopération économique (Ptce)**

Un Ptce est une démarche inter-réseaux destinée à favoriser le développement de l'activité économique sur les territoires par l'innovation sociale, la coopération et la mutualisation. C'est aujourd'hui l'approche la plus structurée pour l'Ess. Les Ptce permettent de s'inscrire dans une économie plurielle en construisant avec les acteurs économiques d'un

territoire, les collectivités territoriales, les universitaires, une économie au service du territoire. Le Labo de l'Ess les a défendus auprès du cabinet de Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, en soulignant la différence de moyens entre les pôles de compétitivité et les Ptce, qui n'en avaient aucun. Ainsi, un appel à projets de 3 millions d'euros, impliquant quatre ministères, a été lancé ; 23 projets ont été retenus.

Ces Ptce peuvent se développer sur des projets économiques mixtes ou sur des filières comme l'axe culturel. C'est le cas du pôle culturel La Course Boutaric, en Bourgogne, qui recrée une économie dans

un quartier de Dijon (Les Grésilles). Une crèche et une épicerie s'y sont installées, et les très petites entreprises (Tpe) sont en train de revenir dans ce quartier qu'elles avaient désertées. Dans la vallée de l'Arve, un chantier-école, Alvéole³, s'emploie à reconstituer la filière bois qui avait périclité. Il travaille avec des écoles pour former des jeunes en menuiserie, en éco-construction, et avec les collectivités territoriales afin qu'elles réintègrent dans leurs marchés la construction d'immeubles faisant appel à cette filière. Les producteurs de bois et les Tpe-Pme, qui sont en mesure de construire et d'accompagner, sont également associés au projet.

Ces exemples portent à croire que l'innovation sociale sera demain le liant de l'innovation technologique, qui reste très en retrait dans ce domaine.

³ <http://www.rhone-alpesolidaires.org/structures/alveole>

**LA COURSIVE BOUTARIC
(CÔTE D'OR)**

Le pôle de coopération d'entreprises culturelles et créatives est le résultat d'une rencontre de partenaires dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Grésilles, à Dijon, en 2003, lors de la démolition de l'immeuble Billardon. Cette première structure a entamé un important travail de médiation et de lien avec les habitants de l'immeuble, du quartier, et les associations présentes sur le territoire.

Installé dans l'immeuble Boutaric, le pôle s'articule autour de plusieurs axes de développement: économie, entrepreneuriat et accès aux marchés; emploi, compétences, parcours d'insertion; lien social avec la population et les associations du quartier; actions transversales de recherche et expérimentation.

Aujourd'hui, le pôle compte quinze entreprises culturelles et créatives implantées dans l'immeuble, pour un budget consolidé d'environ 1,3 million d'euros, 25 salariés permanents et près de 200 salariés liés à l'activité des entreprises.

- **Les outils financiers solidaires**

Il s'agit de mettre en évidence la synergie entre des différents outils financiers existants – la microfinance, la banque éthique, la finance participative, les associations Adie, France Active, Initiative France, etc. – et la force cumulative qu'ils représentent pour accompagner les acteurs de l'Ess. Ces structures sont complémentaires de la finance classique, elles n'ont pas vocation à faire à sa place mais font autrement. Elles aident notamment les acteurs de l'Ess qui en ont besoin à se développer, acteurs qui ne seraient pas accompagnés par les banques si elles n'étaient pas présentes. Elles font œuvre de pédagogie et proposent un accompagnement personnalisé en utilisant des indicateurs différents de ceux des banques.

- **Les circuits courts**

Cette démarche se met en place sur les territoires selon quatre critères: des échanges qui créent des liens sociaux et de coopération entre les acteurs, une forme d'équité et de transparence dans les échanges financiers, une approche participative des parties prenantes et, enfin, beaucoup de pédagogie. On peut citer l'*open data* (données ouvertes) – Wikipedia en est une illustration –, le logement coopératif, le commerce équitable ou le financement participatif.

- **Le réinvestissement des banques sur les territoires**

La partie épargne de la finance solidaire représente 0,1 % de l'épargne française, ce qui est vraiment très peu; d'où la nécessité de convaincre les banques de l'intérêt de travailler avec l'Ess. Le Labo de l'Ess a tenté de

faire inscrire un article dans le cadre de la loi de finances pour obliger les banques à rendre compte de leurs actions sur les territoires, comme c'est le cas aux États-Unis avec le Cra (*Community Reinvestment Act*)⁴. La Grande-Bretagne a fait de même. Cette loi permettrait aux associations, aux collectivités, à tous les acteurs travaillant sur un territoire, de savoir ce qui s'investit réellement sur leur territoire. Quand 1 000 millions d'euros sont placés en épargne dans les banques en Bretagne, quel est le montant réinvesti sur le territoire? Combien repartent dans des fonds spéculatifs?

Le Labo de l'Ess a lancé avec des banques une recherche-action à Paris et en Franche-Comté pour comprendre pourquoi celles-ci n'accompagnent pas les projets d'Ess et ne les financent pas. Est-ce une question de présentation, d'intérêt? Le Labo de l'Ess travaille étape par étape pour vaincre les préjugés des banques sur l'Ess.

Un des objectifs du Labo de l'Ess est aussi de faire reconnaître l'Ess par les macro-économistes pour sortir des cadres *mainstream*⁵ de la science économique. Le Labo a organisé à cet effet deux séminaires avec des économistes de l'École d'économie de Paris, dont Daniel Cohen, Philippe Askenazy et Gaël Giraud, sur ce qu'ils pensaient de l'Ess. Peu de choses, en réalité... Ils pensent surtout que l'Ess est liée au territoire et qu'elle n'a pas sa place dans la macroéconomie⁶. Progressivement, le Labo de l'Ess leur a démontré l'intérêt de cette démarche. Le terme d'Ess commence à apparaître dans leurs discours et ils sont aujourd'hui prêts à travailler avec le *think tank* sur un certain nombre de thématiques.

⁴ Le *Community Reinvestment Act* (Cra) ou « Loi de financement communautaire » est une loi américaine portant sur les relations entre banques ou autres grands organismes financiers de dépôt et communautés. Votée en 1977 sous Jimmy Carter, la loi a été modifiée et élargie en 1997 sous le gouvernement de Bill Clinton. Elle oblige ces organismes financiers à rendre disponible auprès du public un suivi détaillé de leurs opérations financières avec les différentes composantes de leur communauté (notamment les quartiers aux revenus faibles ou modérés) et mandate les agences publiques – Fed, Occ, Fdicc et Ots –, en tant qu'autorités de tutelle disposant de pouvoirs spéciaux, afin qu'elles incitent ces organismes à répondre aux besoins des communautés où elles sont admises.

⁵ Économie capitaliste appuyée sur des échanges de marchés libres.

⁶ Ce terme introduit en 1933 par l'économiste norvégien Ragnar Frisch désigne l'approche théorique qui étudie l'économie à travers les relations existant entre les grands agrégats économiques, le revenu, l'investissement, la consommation, le taux de chômage, l'inflation, etc. La macroéconomie constitue l'outil essentiel d'analyse des politiques économiques des États ou des organisations internationales.



2013

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN QUATRE IDÉES FORTES...

- **La coopération plutôt que la compétition**
- **L'intelligence collective et la co-production plutôt que l'individualisme**
Un centre de recherche qui avait mobilisé sans succès durant de nombreuses années une équipe de chercheurs sur la recherche d'un enzyme particulier a lancé un jeu sur le Web en sollicitant les réseaux sociaux et a obtenu la solution en quinze jours. Cet exemple montre que l'intelligence collective, l'intelligence citoyenne, est beaucoup plus forte que l'intelligence théorique individuelle.
- **La démocratie participative plutôt que l'oligarchie**
- **L'innovation sociale, créatrice de lien pour les innovations technologiques**
Les acteurs de l'Ess innoveront constamment parce qu'ils sont proches des réalités, parce qu'ils cherchent des solutions avec les citoyens pour résoudre des problématiques, entre autres sociales, qui se posent sur un territoire.

...ET CINQ ENJEUX

- **Créer le possible sans être utopique**
- **S'inscrire dans une économie plurielle et accompagner la fin d'un système économique déterminé par le seul profit**
- **Abandonner une croissance appuyée sur une logique consumériste**
L'économie sociale et solidaire n'a pas vocation à créer des produits et un Pib artificiel s'appuyant sur des échanges économiques purement financiers, sans valeur sociale ajoutée.
- **Construire des outils pour accompagner la mutation socio-économique en cours**
La science économique est devenue trop financière, elle doit intégrer la science sociale pour imaginer un projet d'avenir.
- **Développer de nouvelles approches économiques transformatrices de la société (économie sociale et solidaire, économie collaborative, économie du partage, économie circulaire, etc.)**
Ces nouvelles approches s'appuient souvent sur les nouveaux outils numériques construits par des jeunes et intègrent nombre des valeurs de l'Ess, notamment sur le plan économique.



T É M O I G N A G E

Ana Larrègle,
chargée de mission développement
des projets à la mission Économie sociale
et solidaire de Plaine Commune

La communauté d'agglomération Plaine-Commune s'est engagée de manière conséquente en matière d'Ess depuis 2005 – 2006. En témoigne la convention territoriale pour le développement de l'Ess signée le 22 novembre 2013 entre Plaine Commune, l'État, le conseil général de la Seine-Saint-Denis et la région Île-de-France. Cette convention est une déclinaison du contrat de développement territorial⁷ (Cdt) « Territoire de la culture et de la création », reconnaissant Plaine Commune comme l'un des pôles majeurs de développement du Grand Paris.

L'article du projet de loi cadre de l'Ess qui visait à modifier la loi sur le Grand Paris en imposant un volet Ess aux Cdt a été un puissant levier pour l'élaboration de cette convention. Il a permis d'insérer ce volet de telle sorte qu'il soit constitutif de ce contrat majeur qui portera sur des questions plus vastes (transports, gares, aménagement et logement). Au

⁷ Comme défini par la loi du Grand Paris du 3 juin 2010, l'objet des Cdt est de mettre en place une démarche contractuelle et partenariale d'élaboration et de mise en œuvre sur le long terme des projets de développement des territoires du Grand Paris.

Ces contrats sont établis entre l'État (représenté par le préfet de région) d'une part, les communes et leurs groupements, sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale (Epci) d'autre part. Y sont associés les départements et la région Île-de-France, ainsi qu'un certain nombre d'acteurs institutionnels, dont Paris métropole, l'Atelier international du Grand Paris (Aigp) et l'Association des maires d'Île-de-France (Amif).

sein de cette convention a été défendue une approche de développement local endogène ainsi qu'un plan d'action sur quatre ans, renégociable annuellement, avec un démarrage en 2013.

Pour arriver à cette signature, un important travail sur le futur contrat de développement territorial a été engagé entre 2012 et 2013, en s'appuyant sur des espaces de réflexion, des échanges de pratiques et l'analyse de nouvelles propositions. Effectivement, un « plan d'actions partagées » avait déjà été validé en 2012 par un comité de suivi partenarial et était en cours de réalisation. Il s'agissait donc de monter d'un cran par rapport à l'existant. Trois nouveautés font partie du programme d'action de la convention : la volonté d'articuler étroitement les quatre échelles des politiques publiques de l'Ess et leurs dispositifs, mettant à plat tous les moyens à disposition du territoire ; la décision d'accompagner chaque année des expérimentations emblématiques dans les filières prioritaires ; le choix d'inscrire dans la convention des actions phares menées par des acteurs de la société civile, pour les capitaliser et socialiser.

Le travail mené sur Plaine Commune a permis de renforcer le repérage et le soutien aux porteurs de projet, l'animation du réseau d'acteurs et la promotion de cette économie endogène.

La coopération, une piste pour les associations

Françoise Bernon a évoqué la possibilité de participer au changement d'échelle à partir d'une dynamique ascendante, ou *bottom-up*, qui prendrait appui sur la coopération économique territoriale et dont les pôles territoriaux de coopération économique (Ptce) constitueraient le stade le plus évolué. L'appel à projets Ess de Plaine Commune, qui existe depuis 2006, encourage la coopération et la mutualisation. C'est une démarche de longue haleine qui demande beaucoup d'énergie, de temps et de pédagogie, car elle ne va pas de soi. Il faut accepter l'expérimentation, le tâtonnement, qui peut aboutir à des échecs mais aussi à de grandes découvertes, et se donner les moyens d'accompagner des projets ambitieux nécessitant une importante ingénierie en amont. La coopération économique n'est pas un concept figé. Les pôles de compétitivité, les *clusters* ou d'autres dynamiques ascendantes de coopération sont porteurs d'enseignements qui pourraient être réinterprétés dans le champ de l'Ess en les adaptant au territoire de la Seine-Saint-Denis. À partir des traits marquants du territoire de Plaine Commune, des activités peuvent se développer dans le domaine des éco-activités et de l'insertion, des modes d'accueil de la petite-enfance et de la valorisation de la diversité culturelle.



La coopération passe quelquefois par un volontarisme dans le cadre de travail proposé aux acteurs. On pourrait considérer que la multiplication d'appels à projets aggrave la mise en concurrence des acteurs, ce qui n'est pas faux... Il faut donc trouver les moyens de transformer cet outil. Tout d'abord, on demande aux porteurs de projet d'inscrire la coopération comme une composante essentielle de leurs projets. Et, pour que l'effort de coopération soit également une exigence pour les décideurs, nous constituons un jury composé d'acteurs appartenant aux quatre échelles de la politique publique (territoire, Département, Région, État) et de réseaux d'acteurs représentatifs du territoire. Des techniciens de la politique de la ville et de l'Agenda 21 se donnent une compréhension commune des projets présentés et s'associent dans les choix et les priorités de soutien et de suivi ultérieur.

Un travail de recensement a été engagé pour identifier les initiatives et mieux partager le calendrier des appels à projet extérieurs, afin d'aider les por-

teurs de projet à répondre au mieux avec le maximum de chances d'aboutir. La concurrence effrénée entre associations sur les appels à projet les neutralise. Les associations présentent de surcroît des projets pas toujours aboutis faute de temps pour les élaborer ou les cibler correctement.

Une autre forme de coopération consisterait à regrouper des dotations et des prix de divers financeurs ou donateurs pour pouvoir soutenir plus de projets ou mieux les accompagner, avec davantage de cohérence globale.

Les enjeux de Plaine Commune sur l'Ess

Le premier enjeu est *l'évolution du modèle économique du monde associatif*, qui a provoqué des ravages ces dernières années. Laurent Gardin⁸ parle de mise en péril du modèle économique hybride par la suppression progressive des aides publiques. Viviane Tchernonog⁹ rappelle que, pour la première fois en France, la part des financements privés devance la part des financements publics dans les associations. Mais, contrairement à l'idée parfois avancée, le mécénat d'entreprise n'en représente que 5 %. Par financement privé, il faut donc entendre essentiellement les cotisations et la participation des usagers, avec le risque qu'à l'avenir les usagers soient triés en fonction de leur solvabilité – ce qui est potentielle-

ment un problème majeur en Seine-Saint-Denis.

Le deuxième enjeu réside dans *la possibilité de co-construire la politique publique de l'Ess*. Le contrôle des aides de l'État et la mise en question des aides directes aux associations, le cadrage des « services d'intérêt économique général » selon les directives de l'Union européenne et les orientations propres au code des marchés publics ne laissent pas beaucoup de marge à la co-construction, mais des leviers sont à rechercher.

Le troisième enjeu est *la place de l'Ess dans la future métropole du Grand Paris*. Plaine Commune souhaite que l'Ess soit reconnue en tant que politique publique. Le projet de renvoyer aux futurs conseils de territoire un certain nombre de compétences sans connaître les moyens réels mis à disposition par la métropole pose la question des répercussions sur les acteurs ou sur le choix des projets qui seront soutenus. Où se situe la proximité? Quelles seront les transformations, autant chez les porteurs de projet que pour le réseau d'accompagnement territorialisé? ■

PROFESSION
BANLIEUE

CENTRE DE RESSOURCES

15, rue Catulienne

93200 Saint-Denis

Tél. : 01 48 09 26 36

Fax : 01 48 20 73 88

profession.banlieue@wanadoo.fr

www.professionbanlieue.org

AVEC LE SOUTIEN DE

- La Préfecture de l'Île-de-France
- L'Acse
- Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis
- Les villes et EPCI de la Seine-Saint-Denis
- La Caisse des dépôts

⁸ Maître de conférences à l'université de Valenciennes et chercheur au Cnrs (laboratoire Lise/Cnam).

⁹ Viviane Tchernonog, « Les associations entre crise et mutations: les grandes évolutions », synthèse de l'ouvrage *Le Paysage associatif français - mesures et évolutions*, 2^e édition, 2013.



Les Rôles des collectivités locales dans les dynamiques de Ptce. Repères.

Extraits du guide 2013 réalisé par le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (Rtes), les Pôles territoriaux de coopération économique (Ptce) et l'Atelier coopératif, avec le soutien de la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale.

www.rtes.fr

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les éléments d'analyse sont issus d'une étude quantitative réalisée auprès de 42 projets se reconnaissant PTCE en France. Ce panel est constitué des 23 pôles témoins, auxquels s'ajoutent 19 projets « repérés » par l'ensemble des réseaux impliqués (RTES, CNCRES, MES, COORACE, Labo de l'ESS). L'analyse quantitative s'appuie sur des données recueillies par questionnaires en ligne, comprenant 140 items répartis autour de 7 rubriques (Identité, Territoire, Activités, Economie et emploi, Implication des partenaires publics, Implication des acteurs, et Remarques complémentaires).

Les analyses qualitatives ont été menées auprès de 13 PTCE issus du panel, choisis en fonction de l'existence de relations tangibles avec les collectivités territoriales et visant à couvrir une diversité de régions. 38 entretiens téléphoniques ont été réalisés auprès des porteurs de projets, élus et techniciens impliqués. 3 PTCE lauréats de l'appel à projets gouvernemental ont fait l'objet d'entretiens complémentaires.

1 ÉCONOMIE ET EMPLOI AU SEIN DES PTCE

L'étude réalisée auprès de 42 projets identifiés en juillet 2013 permet de présenter quelques caractéristiques de la structuration et du fonctionnement des PTCE. L'échantillon de projets repérés au travers de l'étude fait apparaître **des dynamiques variables en fonction des régions²**, et une présence aussi bien sur des territoires urbains, périurbains (résidentiel, pavillonnaire...) et ruraux.

• Des projets jeunes

Le premier constat est celui du stade d'émergence des projets. Si une dizaine d'initiatives ont développé une activité et des emplois en commun, une grande part entame le processus de formalisation et de structuration (31% des pôles sont nouvellement créés ou en cours de création, 52% ont moins de 4 ans, et 31% moins de 2 ans).

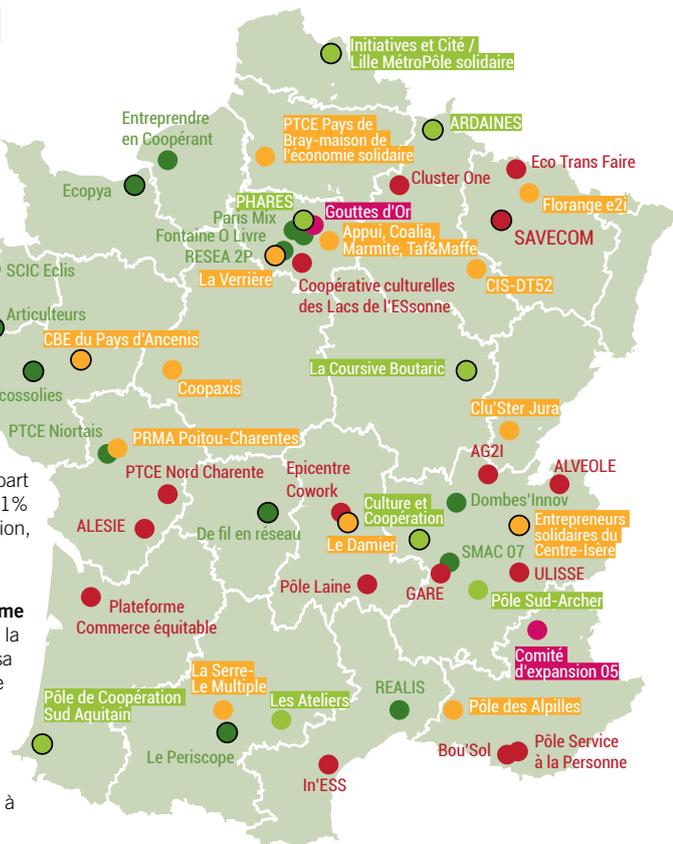
• Une forme associative privilégiée

Les pôles sont essentiellement organisés **sous forme associative** (pour 74% d'entre eux), forme sans doute la plus adaptée à une première mise en œuvre en raison de sa souplesse. 14% sont sous coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif ou Union d'Économie Sociale pour le cas d'Initiatives & Cité). L'évolution du statut associatif vers une pérennisation sous statut de SCIC, forme qui semble la plus en cohérence avec les principes coopératifs et économiques des PTCE, est mentionnée à plusieurs reprises.

• Des budgets variables

Les budgets de fonctionnement des cellules d'animation des pôles sont variable, et dépendent de leur mode de structuration. Dans leur grande majorité, **64% d'entre eux ont un budget inférieur à 250k€** et affichent un autofinancement inférieur à 50%. Mais il est à noter que certaines dynamiques sont portées par des structures existantes, parfois de taille importante, affichant des chiffres d'affaires de plusieurs millions d'euros, sans que puisse être précisée la part directement liée à l'animation du pôle.

Si la diversité des initiatives et de leurs fonctionnements limite les ambitions de modélisation et de typologie, deux constats doivent être posés : les structures porteuses des PTCE sont de très petite taille et fortement dépendantes des financements publics. Et les équipes salariées des cellules d'animation, lorsqu'elles existent, sont en effectif limité de 2 ou 3 personnes à l'exception de quelques projets de grande envergure.



45 PROJETS ÉTUDIÉS



Le profil médian (valeurs médianes) qui ressort de l'étude permet de présenter un ordre de grandeur de quelques aspects relatifs à l'économie et à l'emploi au sein des PTCE :

- une **cellule d'animation** créée en 2010, d'un budget annuel de fonctionnement de 152k€ autofinancé à 32% et animée par 2 salariés (ETP) ;
- un **groupement de 11 structures**, salariant 110 personnes pour un budget consolidé de 5 M€ (total des budgets des structures).

² Ce constat de dynamiques variables en fonction des régions est à approfondir et peut-être à relativiser au regard de la forte remontée de candidatures à l'appel à projet gouvernemental qui gagnerait à être analysée.

2 LES ACTIVITÉS DES PTCE

L'analyse des activités des PTCE nécessite de bien distinguer ce qui relève des structures membres des pôles de ce qui relève des « cellules d'animation » de ces mêmes pôles.

Les « cellules d'animation » assurent la coordination et le fonctionnement des groupements et développent, par subsidiarité, des activités centrées sur des services mutualisés et de l'ingénierie. Elles sont **positionnées essentiellement sur le développement local** (pour 98% des projets étudiés), **le développement économique** (80%) et **la production de services** (71%). La formation, la recherche-développement et le développement des entreprises sont des activités présentes pour 50% à 60% du panel. La production de biens (29%) et la gestion de dispositifs sociaux (17%) sont plus faiblement représentées, et relèvent plus de l'activité des structures membres des pôles.

Les structures membres couvrent un large spectre d'activités, associées en proportions égales à la protection de l'environnement (44%), à l'action sociale (44%) et à la solidarité (44%) avec une forte prégnance de l'insertion par l'activité économique.

Si l'attention à l'emploi est témoignée comme un sujet transversal, certains secteurs sont particulièrement présents :

- **le bâtiment** (nouveaux matériaux, écoconstruction, isolation, valorisation de patrimoine),
- **l'agriculture** (installations, maraichage bio, circuits courts, productions locales...),
- **la culture** (spectacle vivant, patrimoine culturel) et les industries créatives (spectacle enregistré, numérique),
- **les déchets** (ressourceries) et l'énergie (production, économies...)



3 PTCE, UN CONCEPT DIVERSEMMENT APPROPRIÉ

Dans le cadre de la démarche partenariale animée par le Labo de l'ESS, les PTCE sont définis comme **« des regroupements, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associés à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui mettent en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable. »**

Cette définition est le fruit d'une construction concertée avec les porteurs de projets et groupements impliqués. Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique sont caractérisés d'abord par leur intitulé :

- **PÔLE** formalisant un regroupement d'acteurs de l'ESS (associations, coopératives...), d'entreprises dites « classiques » (artisans, PME...), d'acteurs de la recherche et de la formation (université, laboratoires de recherche, centres de formation), et de collectivités et acteurs publics ;
- **TERRITORIAL** renvoyant à la notion de proximité dont les périmètres sont variables et ne se cantonnent pas aux frontières administratives. On parlera alors plus de territoire de projet, bassin d'activité, d'emploi, de vie... ;
- **COOPÉRATION** impliquant des modes d'organisation et de développement multi parties prenantes, outils de mutualisation de compétences et de moyens, et dans un objectif notamment de développement des échanges endogènes (entre membres du pôle) ;
- **ÉCONOMIQUE** sur un principe de mixité entre acteurs de l'ESS et de l'économie « classique », d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), et dans une visée d'accroissement des activités des membres et plus largement.

Cette définition fait l'objet d'appropriations diverses, en fonction des contextes et des projets. L'appel à projets gouvernemental de soutien au PTCE³ lancé en juillet 2013 met l'accent sur la présence d'entreprises « classiques » et relativise la présence des collectivités et des organismes de recherche.

³ La définition inscrite dans le cadre de l'appel à projet du gouvernement lancé en juillet 2013 est la suivante : « Les PTCE regroupent, sur un même territoire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui s'associent à d'autres entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation. Ils ont pour vocation la mise en œuvre d'une stratégie commune et pérenne de mutualisation au service de projets économiques socialement innovants et porteurs d'un développement local durable. »

